

Séance ordinaire
du 3 mars
2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^e)
JOUR DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT-CINQ (2025) À
COMPTER DE 20 H 04 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40,
AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENTS

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du
cabinet du maire
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Un (1) contribuable

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

25.03.107

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue
au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui
nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside
la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les
cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le
procès-verbal.

25.03.108

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la
signification de l'avis de convocation.

Reporté

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2025.

ADMINISTRATION

4. Cotisations annuelles : renouvellement.

5. Règlement n° 2025-1529 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 2016-1354 relativement à l'ajout d'une voie de transit* : adoption du règlement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Élément RH – Entente de service pour l'obtention des services de recrutement de personnel pour le poste de directeur au développement industriel et commercial : octroi et autorisation de signature.

FINANCES

7. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers;

↳ Comptes préautorisés.

8. Règlement n° 2025-1528 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 6 645 000 \$ et une dépense de 6 645 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures souterraines sur un tronçon du boulevard Jacques-Cartier et sur l'avenue Benoît-Quimper* : adoption du règlement.

9. Municipalité de Sainte-Flavie – Compensation de l'annexion de l'institut Maurice-Lamontagne : autorisation de paiement.

10. MRC de La Mitis – Quotes-parts : autorisation de paiements.

11. Versement de dons : autorisation.

TRAVAUX PUBLICS

12. Contrat n° TP-2025-002 Fourniture d'un recycleur d'asphalte neuf sur remorque : octroi et financement.

13. Contrat d'achats de matériaux granulaires en vrac pour l'année 2025 : octroi.

14. Contrat de service pour la fourniture de machinerie avec opérateur pour la période du 1^{er} mai 2025 au 1^{er} mai 2026 : octroi.

15. Contrat de fourniture d'enrobés bitumineux en vrac pour l'année 2025 : octroi.

URBANISME

16. Règlement n° 2025-1526 intitulé : *Règlement amendant le Règlement sur le plan d'urbanisme n° 2009-1209 afin de modifier le tracé de la rue dans le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre* : adoption du règlement.

17. Règlement n° 2025-1527 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage n° 2009-1210 afin d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages d'habitation dans la zone 619 (HBF)* : adoption du 2^e projet de règlement.

18. Affaires nouvelles.

19. Période de questions.

20. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

25.03.109

COTISATIONS ANNUELLES : RENOUVELLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle à l'organisme suivant taxes incluses :

- Barreau du Québec 2777.09 \$

25.03.110

RÈGLEMENT N° 2025-1529 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-1354 RELATIVEMENT À L'AJOUT D'UNE VOIE DE TRANSIT : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli adoptait à sa séance du 12 décembre 2016, le règlement n° 2016-1354 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils et abrogeant le règlement 2006-1140;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter une voie de transit pour les véhicules lourds afin de protéger le viaduc ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1529 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 2016-1354 relativement à l'ajout d'une voie de transit.*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

25.03.111

ÉLÉMENT RH – ENTENTE DE SERVICE POUR L'OBTENTION DES SERVICES DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR LE POSTE DE DIRECTEUR AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL : OCTROI ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite se doter d'une direction du développement industriel et commercial;

CONSIDÉRANT l'entente de coopération intermunicipale signée entre la Ville de Mont-Joli et Mitis en Affaires concernant l'embauche d'une ressource partagée;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de deux processus de recrutement non concluants, le poste est toujours vacant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et Mitis en Affaires souhaitent requérir les services d'une firme spécialisée en recrutement de personnel

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Élément RH en date du 25 février 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Carole Raîche, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'entente de services proposé par la firme Élément RH, au coût de 11 675\$, taxes en sus, incluant les frais reliés à l'ouverture du dossier, à l'embauche de la ressource et à des services facturables à l'utilisation tels que la tenue d'entrevue et de tests psychométriques.

FINANCES

25.03.112

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 424 062.78 \$ et

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 504 190.90 \$.

25.03.113

RÈGLEMENT N° 2025-1528 INTITULÉ : *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 6 645 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 6 645 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES SUR UN TRONÇON DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER ET SUR L'AVENUE BENOÎT-QUIMPER* : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire effectuer des travaux de réfection des infrastructures souterraines sur un tronçon du boulevard Jacques-Cartier et sur l'avenue Benoît-Quimper;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est estimé à 6 645 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 24 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1528 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 6 645 000 \$ et une dépense de 6 645 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures souterraines sur un tronçon du boulevard Jacques-Cartier et sur l'avenue Benoît-Quimper.*

25.03.114

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE – COMPENSATION DE L’ANNEXION DE L’INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE : AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes à recevoir du gouvernement fédéral de l’Institut Maurice-Lamontagne en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit déboursier 30% de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement du montant de 67 958.98 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l’annexion du territoire de l’institut Maurice Lamontagne aux dates suivantes: 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2025.

25.03.115

MRC DE LA MITIS – QUOTES-PARTS : AUTORISATION DE PAIEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 2 032 708.82 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l’année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise les paiements des quotes-parts de l’année 2025 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l’échéancier suivants :

Le 15 mars 2025 :	677 569.61 \$
Le 15 juin 2025 :	677 569.61 \$
Le 15 septembre 2025 :	677 569.60 \$

Cette contribution est consentie en retour des services dispensés par la MRC suivants :

- Administration et service de l’aménagement;
- Cour municipale;
- Transport collectif et adapté;
- Collecte et enfouissement des matières résiduelles et recyclable;
- Incendie — sécurité régionale;
- Génie;
- Informatique.

25.03.116

VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu deux demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’autoriser le versement des dons suivant :

Organismes	Objet	Dons
Chambre de Commerce et d’industrie de la Mitis	Soutien d’activités	1 000 \$
Fondation de la santé de la Mitis.	Spectacle-bénéfice	90 \$

TRAVAUX PUBLICS

25.03.117 **CONTRAT N° TP-2025-002 FOURNITURE D’UN RECYCLEUR D’ASPHALTE NEUF SUR REMORQUE : OCTROI ET FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire faire l’acquisition d’un recycleur d’asphalte neuf pour ses besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d’offres publics sur le système électronique d’appel d’offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une (1) seule soumission de AJ Équipement Inc. au coût de 216 153 \$;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme aux exigences de l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 27 février 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° TP-2025-002 Fourniture d’un recycleur d’asphalte neuf sur remorque soit accordé au seul soumissionnaire soit à AJ. Équipement Inc. pour la somme de 216 153 \$ taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette acquisition soient financées par le fonds de roulement, remboursable sur une période maximale de 10 ans.

25.03.118 **CONTRAT D’ACHATS DE MATÉRIAUX GRANULAIRES EN VRAC POUR L’ANNÉE 2025 : OCTROI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de prix pour l’achat de matériaux granulaires en vrac pour l’année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu cinq (5) soumissions soit de :

- Claveau concassage et granulats Ltée;
- DJL Inc.;
- Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée,
- Les excavations Dany Desrosiers;
- 9167-6858 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 28 février 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d’achats de matériaux granulaires en vrac pour l’année 2025 soit accordé en priorité et selon la disponibilité des items à :

- DJL Inc. pour la carrière de Sainte-Flavie seulement, pour les items et les prix suivants :

ITEMS	Prix A : prix unitaire non livré, chargement inclus, \$/t.m. Taxes en sus	Prix B : prix unitaire non livré, sans chargement, \$ /t.m. Taxes en sus
Concassé MG20,	14.95	13.95
Concassé MG-20b	13.95	12.95
Concassé MG-56	14.95	13.95
Concassé MG-112	13.95	12.95
Pierre ronde 300-500 mm	35.95	33.95
Pierre ronde 0-600 mm	13.95	11.95

- Les excavations Dany Desrosiers pour l’item et les prix suivants :

	Prix A : prix unitaire non livré, chargement inclus, \$/t.m. Taxes en sus	Prix C : prix unitaire offert livré seulement \$/t.m. taxes en sus
Pierre nette 5-20 mm	15.00	375

- Claveau concassage et granulats Ltée pour les items et les prix suivants :

	Prix A : prix unitaire non livré, chargement inclus, \$/t.m. Taxes en sus	Prix B : prix unitaire non livré, sans chargement, \$ /t.m. Taxes en sus
Pierre nette 14-20 mm	22.00	21.50
Criblure pierre 0-5mm	15.50	15.00
Gravier nat. MG 0-20 mm	15.50	15.00
Gravier nat. MG 112	13.00	12.50
CG-14 enrobage	15.50	15.00
Pierre ronde 100-200 mm	22.00	21.50
Pierre ronde 200-300 mm	22.00	21.50

- Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée, pour l’item et les prix suivants :

	Prix A : prix unitaire non livré, chargement inclus, \$/t.m. Taxes en sus	Prix B : prix unitaire non livré, sans chargement, \$ /t.m. Taxes en sus
Terre végétale tamisée	14.25	19.25

25.03.119

CONTRAT DE SERVICE POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE AVEC OPÉRATEUR POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2025 AU 1^{ER} MAI 2026 : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de prix pour la fourniture de machineries telles que pelle hydraulique et boteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu sept (7) soumissions soit de :

- Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée,
- Éric Bonenfant,
- Patrick Beaulieu,
- Centre de service MG, Mathieu Gagné,
- Excavation de l'Est, Sylvain Doucet,
- Les excavations Dany Desrosiers
- Groupe Réjean Claveau Ltée;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 27 février 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat de service pour la fourniture de machinerie avec opérateur pour la période du 1^{er} mai 2025 au 1^{er} mai 2026 soit accordé aux plus bas soumissionnaires dans chacune des catégories selon leur disponibilité et la politique de gestion contractuelle de la Ville de Mont-Joli (priorité locale) tel que plus amplement détaillé dans le tableau joint au rapport daté du 27 février 2025.

25.03.120

CONTRAT DE FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX EN VRAC POUR L'ANNÉE 2025 : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à des demandes de prix pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu trois (3) soumissions soit de :

- DJL Inc.;
- Pavage Rimouski;
- Groupe Colas.

CONSIDÉRANT le rapport daté du 27 février 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2025 soit accordé à :

➤ Groupe Colas Québec Inc. pour les items et prix suivants :

ITEMS	Description	Prix unitaire non livré (\$/t.m.)
3	ESG-5 PG 58S-28	144.75
4	ESG-5 PG 58H-34	159.75
7	ESG-10 PG 58S-28	129.75

➤ Pavage Rimouski pour les items et prix suivants :

ITEMS	Description	Prix unitaire non livré (\$/t.m.)
1	EC-5 PG 58S-28	131.03
2	EC-5 PG 58H-34	141.36
5	EC-10 PG 58S-28	130.50
6	EC-10 PG 58H-34	140.50
8	ESG-10 PG 58H-34	137.85
9	ESG-14 PG 58S-28	128.34
10	ESG-14 PG 58H-34	133.80

URBANISME

25.03.121

RÈGLEMENT N° 2025-1526 INTITULÉ : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME N° 2009-1209 AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ DE LA RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE L'AVENUE JENNIFER-LELIÈVRE : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 109 et les suivants) prévoit que le conseil municipal d'une ville peut modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli juge opportun de modifier la configuration du tracé de l'avenue Jennifer-Lelièvre afin de densifier l'usage résidentiel pour y permettre des habitations multifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Gilles Lavoie lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance du 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public pour une assemblée publique de consultation a été publié le 5 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 février 2025 et qu'aucune personne ne s'est présentée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1526 intitulé : *Règlement amendant le règlement sur le plan d'urbanisme n° 2009-1209 afin de modifier le tracé de la rue dans le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre.*

25.03.122

RÈGLEMENT N° 2025-1527 INTITULÉ : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-1210 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 621 (CMC) ET D'AJOUTER DES USAGES D'HABITATION DANS LA ZONE 619 (HBF) : ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2009 adoptait son règlement n° 2009-1210 intitulé « Règlement de zonage »;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) prévoit que le conseil municipal d'une ville peut modifier ses règlements en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli juge opportun d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages

d’habitation dans la zone 619 (HBF) afin de densifier l’usage résidentiel pour y permettre des habitations multifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QUE la conformité avec le règlement municipal sur le Plan d’urbanisme est en procédure de modification pour modifier la configuration du tracé de l’avenue Jennifer-Lelièvre afin de densifier l’usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Gilles Lavoie lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 et que le premier projet de règlement a été adoptée à la séance du 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU’un avis public pour une assemblée publique de consultation a été publié le 5 février 2025;

CONSIDÉRANT QU’une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 février 2025 et qu’aucune personne ne s’est présentée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le deuxième projet de règlement n° 2025-1527 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage n° 2009-1210 afin d’agrandir la zone 621 (CMC) et d’ajouter des usages d’habitation dans la zone 619 (HBF).*

25.03.123

AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles

25.03.124

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’a été posée.

25.03.125

CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé à 20h25

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière